

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 14/01/2022

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Florence SERVE

Absents excusés : Messieurs Henri CHARBONNEAU, Didier REYMONDOUX

Monsieur Henri CHARBONNEAU a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHES

Monsieur Didier REYMONDOUX a donné pouvoir à Madame Catherine REYMONDOUX

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Vincent MOULIER

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation

Demande de temps partiel

Le comité technique a émis un avis favorable pour la demande à temps partiel de 90% de Monsieur Stéphane Perennes, adjoint technique à compter du 1^{er} mars 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette décision, décide d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application : la durée de l'autorisation est fixée à 1 an avec un renouvellement par tacite reconduction dans la limite de 3 ans

Modification des statuts de HCC

Le conseil municipal,

Approuve à l'unanimité la modification des statuts de Haute Corrèze Communauté :

Les compétences optionnelles deviennent des compétences supplémentaires

Les compétences facultatives deviennent autres compétences : culture, loisirs, patrimoine, mobilité.

Approuve à l'unanimité les nouveaux statuts

Demande à Madame la Préfète de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édicition seront remplies

Décisions modificatives budget lotissement et budget principal

Décisions modificatives prises à l'unanimité par le conseil municipal pour la gestion des stocks au budget lotissement, avec des mandats à émettre au budget principal

Demande : aide aux familles voyage du collège de Neuvic

6 élèves de 3^{ème} du collège de Neuvic partent en voyage scolaire à Chamonix, séjour ski du 31 janvier au 4 février 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer 60€ par élève.

Vacance du poste de secrétaire de mairie

Une vacance du poste de secrétaire de mairie sera effectif le 31 mai 2022 (retraite de Madame Lavour)

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création de l'emploi avec les grades de recrutement catégorie C et catégorie B (création du grade de rédacteur) pour une quotité hebdomadaire de 35h – mairie et agence postale – le mode de recrutement envisagé correspond à un recrutement de fonctionnaire, y compris par mutation interne ou agent contractuel dans un emploi permanent.

Le Centre de Gestion sera présent lors du recrutement.

Le conseil municipal propose à l'unanimité, de recruter à partir du 15/05/2022 afin d'assurer une période de tuilage.

Demande de subvention DETR voirie 2022

Monsieur le maire présente le projet d'aménagement de sécurité sur la RD20E1 en traverse du bourg.

Le conseil municipal

Approuve à l'unanimité le projet de travaux pour un montant de 77 995.04€HT

Demande à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 27 298.26€ soit 35%,

Autorise Monsieur le maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

L'estimation prévisionnelle de la voirie 2022 est de 84 314.35€HT renforcement VC18 « Le Battut », VC41 et 39 « Le Moulin de Barrié », VC1 « église », VC11 « Vernéjoux », VC5 « Monange ». Les plans sont visibles à la mairie.

Divers

La FNACA sollicite une subvention pour 2021-2022. Le conseil municipal souhaite que cette demande soit prise en compte pour 2022 – émission des subventions courant juin.

Projet d'élaboration du PLUI

Le conseil communautaire HCC réuni le 09 décembre 2021, arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dit que le projet PLUI arrêté sera tenu à disposition du public au siège de HCC.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Il serait intéressant de se rapprocher des communes environnantes pour avoir la même stratégie de gouvernance.

Aire d'accueil de HCC

Ouverte le 22 novembre 2021 aux gens du voyage. Ces derniers ne peuvent pas stationner dans une commune : ils ont l'obligation de rejoindre l'aire d'accueil.

Monsieur le maire prendra un arrêté municipal d'interdiction de stationner.

Festivités communales

En raison de la pandémie, le repas communal n'a pu avoir lieu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à chaque habitant de Sérandon de 60 ans et plus un bon d'achat de 25€ à venir retirer avant le 31 mars 2022 :

- Épicerie Brigitte
- Restaurant Lisa
- Atelier couture et artisanat Stéphane et Eric

Chaque habitant recevra un courrier.

La séance a été levée à 22 heures

Le secrétaire de séance